

“ même, son commis, serviteur ou agent, mettre en vente ou vendre, soit directement ou indirectement, sous un prétexte quelconque ou par quelque artifice que ce soit, vendre ou troquer, ni en considération de l’achat d’une autre chose, donner à personne, des liqueurs enivrantes.” Certaines dispositions pourvoient à la vente de vins et de liqueurs enivrantes pour les sacrements, pour être employés dans la médecine et le mécanique, et pour les manufactures, les brasseurs et les distillateurs. Cet arrêté du Conseil ne peut être révoqué qu’après trois années, et alors seulement après une pétition et une élection semblables. Si le résultat de la première élection est contre l’adoption de la pétition, on ne pourra pas demander aux électeurs de voter pour une pétition semblable avant trois ans. L’acte pourvoit aussi à ce que toute personne qui, elle-même ou par l’entremise d’une autre, enfreint la disposition ci-dessus contre la vente des liqueurs enivrantes soit passible, sur preuve, d’une amende de \$50 pour la première offense ; de \$100 pour la seconde et pour la troisième et chaque offense subséquente d’un emprisonnement n’excédant pas deux mois.

678. Il y a une grande diversité d’opinions au sujet du résultat de l’acte et aucunes statistiques dignes de foi concernant le nombre de condamnations pour ivresse dans les comtés où l’acte a été mis en force et où il ne l’a pas été, ne peuvent être obtenues, et ce n’est que par ce moyen qu’on pourrait arriver à un résultat, même approximatif. Les particularités suivantes donnant les résultats des diverses élections intéresseront, cependant, quelques personnes, car ils donnent une idée de l’opinion du peuple au sujet de l’acte :—

Endroits où l’acte a été soumis.

ÉTAT INDIQUANT LE NOMBRE D’ENDROITS DANS LESQUELS ON A VOTÉ POUR ET CONTRE “ L’ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA ” DEPUIS 1878, ET LE RÉSULTAT DE LA VOTATION DANS CHAQUE CAS.

ENDROITS.	VOTES INSCRITS.		MAJORITÉ.	
	Pour.	Contre.	Pour.	Contre.
1878.				
Frédéricton (cité), N.-B.....	403	203	200
York, N.-B.....	1,229	214	1,015
Prince, I.P.-É.....	1,762	271	1,491
1879.				
Charlotte, N.-B.....	867	149	718
Carleton, N.-B.....	1,215	69	1,146
Charlottetown, I.P.-É.....	837	253	584
Albert, N.-B.....	718	114	604
King, I.P.-É.....	1,076	59	1,017